

Groupe de travail du CTM sur la feuille de route ministérielle

Faisant suite au CTM du 9 novembre, où le ministre Stéphane Travert avait présenté la feuille de route que lui confiait le premier ministre, ce groupe de travail s'est réuni le 13 décembre 2017, sous la présidence de Valérie Metrich-Hecquet, secrétaire générale du MAA.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Philippe Hedrich, Myriam Prigent et Gisèle Bauland.

La secrétaire générale a présenté l'avancement du volet de la [feuille de route](#) qui recoupe le programme « Action Publique 2022 », concernant l'amélioration de la qualité des services publics, la modernisation de l'environnement de travail des agents et l'accompagnement de la baisse des dépenses publiques. Elle précise que l'organe moteur, chargé de faire des propositions dans le cadre du programme action publique 2022, est le comité dit « CAP22 ».

La CFDT prend acte que la méthode semble différente (sur le fond et sur la forme) ; le rabet ne devrait pas être uniforme comme pouvait l'être celui de la RGPP et de nombreuses auditions sont en cours (dont celle du ministre Travert) ou ont été faites, pour établir un diagnostic et des pistes d'actions avec une articulation entre les ministères.

Les premières propositions du comité sont attendues début 2018.

[Ce comité est organisé en groupes](#) et rendra des premiers éléments en janvier 2018, avant une phase d'arbitrages.

Le ministère de l'Agriculture est concerné par deux groupes :

- le groupe 3 (logement, énergie, environnement, agriculture, forêt) ;
- le groupe 5 (enseignement).

À ce stade, ni le groupe 3 ni le groupe 5 n'évoquent **l'enseignement agricole technique et supérieur** comme levier d'économies. En conséquence, celui-ci ne sera vraisemblablement pas touché par les réformes Action Publique 2022.

Néanmoins, le groupe 3 a encouragé la fusion de l'Inra et de l'Irstea, et la feuille de route pour le ministère de l'Agriculture demande d'étudier la faisabilité d'un rapprochement entre les écoles vétérinaires et d'agronomie.

S'agissant de la **mise en œuvre de la PAC**, le CAP22 suggère un meilleur ciblage sur les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires, ainsi que sur la prévention des risques.

La gouvernance du Feader (2^e pilier) est en débat, avec une décentralisation possible, ce qui ne semble pas envisagé pour le 1^{er} pilier.

Le comité pointe également les risques d'apurement communautaire et souhaite une action au niveau européen pour une simplification des normes, ce qui nécessite une coordination interministérielle accrue.

Enfin, les chambres d'agriculture pourraient être recentrées sur des missions de service public.

Par ailleurs, et bien que la **sécurité sanitaire et alimentaire** ne figure pas explicitement dans sa feuille de route, le ministre a plaidé pour une augmentation des moyens qui lui sont dédiés, s'agissant de missions régaliennes, qui pourraient (à l'exemple de l'Allemagne ou des Pays-Bas) être financées par l'instauration d'une redevance dédiée, perçue auprès des agro-industries.

Les **5 chantiers transversaux** du programme AP 2022 vont également impacter le MAA :

– transformation numérique :

- pour les agents du ministère, dans leur quotidien, en prenant en compte les nouvelles situations de travail (nomadisme, télétravail ...)
- pour les usagers, avec la généralisation et une meilleure efficacité des téléservices.

– simplification et amélioration de la qualité de service :

- à la fois pour les usagers et les agents, en exploitant au mieux les possibilités du numérique, en impliquant les services opérationnels dans la production des règlements, et en renforçant la pédagogie auprès des usagers.

– rénovation du cadre des ressources humaines :

- le MAA souhaiterait pouvoir donner plus de visibilité aux métiers exercés par les agents du ministère et diversifier ses modes de recrutement (par l'apprentissage par exemple) ;
- la reconduction du plan de requalification de C en B est également demandée ;
- la généralisation du « dossier électronique individuel » des agents est annoncée.

– organisation territoriale des services :

- la répartition des moyens entre le niveau régional et départemental est en débat, en lien avec l'organisation préfectorale.

– modernisation de la gestion budgétaire et comptable :

- amélioration de l'ergonomie de Chorus ;
- suppression des procédures inutiles ;
- simplification des procédures qui restent, en les adaptant à l'enjeu financier.

Enfin, les représentants du personnel ont interpellé l'administration à propos du récent [rapport de la cour des comptes](#), très critique au sujet de l'organisation « multisites » des administrations régionales de l'État.

Après avoir rappelé que la mission de la cour des comptes n'était pas réalisée dans le cadre de la démarche AP22, la secrétaire générale a indiqué que l'organisation « multisites » ne devrait pas être remise en cause.

Dans cette période de grands changements annoncés pour les agents publics, la CFDT veillera à ce que les agents soient écoutés, informés et accompagnés.

Pour tout complément ou commentaire, n'hésitez pas à [nous contacter](#).